

DEMANDE D'AUTORISATION PREALABLE DE SEJOUR « HORS CIRCONSCRIPTION » DURANT UN ARRET DE TRAVAIL

Séjours en France (hors circonscription) ou à l'étranger (dans l'Union européenne, Espace économique européen, Suisse ou Royaume-Uni)

Dans ce cas, aucune autorisation préalable n'est requise **mais vous devez impérativement communiquer l'adresse où vous pouvez recevoir une convocation pendant votre séjour avant votre départ**, via le formulaire ci-dessous ou via votre espace privé.

Séjours à l'étranger (hors Union européenne, Espace économique européen, Suisse ou Royaume-Uni)

En cas de séjour à l'étranger en dehors de l'UE/EEE + SUISSE et R-U, vous devez remplir ce formulaire et l'adresser à votre caisse de MSA **au moins 15 jours avant la date de départ**. (La demande peut également être déposée via votre espace privé)

MSA Mayenne-Orne-Sarthe
Adresse 30 rue Paul Ligneul - 72032 LE MANS Cédex 9

A compléter par l'assuré (e) :

Numéro d'immatriculation (NIR) :

Nom :

Prénom :

Nationalité :

1 – Arrêt de travail au titre Accident du travail / Maladie Professionnelle

Actuellement en arrêt de travail du Au

2- Adresse temporaire durant le séjour hors de la circonscription :

.....

.....

Pays :

Numéro de téléphone :

3 – Séjour :

Date de départ : Date de retour :

4 – Votre séjour a lieu dans votre pays d'origine, hors UE/EEE, Suisse ou Royaume Uni : Joindre une copie de votre pièce d'identité du pays d'origine

5 – Engagement du demandeur

Je m'engage à ne pas quitter la circonscription de ma caisse si un refus de sortie hors circonscription m'est notifié. A défaut, je suis informé que le versement de mes indemnités journalières sera supprimé pour toute ou partie de la période de séjour hors de mon domicile.

Date de la demande :

Signature de l'assuré(e) :